

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 22 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 15 avril 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	49
Votants :	56
Pour :	56
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND,

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Florence DEBAT-BOUYSSOU, Coralie DAUBISSE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Isabelle DUPUY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Vote du budget annexe SPANC CCCV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le Budget Primitif 2016 du SPANC de Causses et Vézère, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	21 269,95	21 269,95
INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2016 du SPANC Causses et Vézère.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 25/04/2016.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160422-DE2016028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2016